

# PROGRAMME DE FORMATION INTER-ENTREPRISE CPS INTERVENANT A DOMICILE (CERTIFICAT PREVENTION SECOURS)

## □ OBJECTIFS :

- Contribuer à la suppression ou à la réduction des risques professionnels auxquels les stagiaires sont exposés.
- Proposer des améliorations de leurs situations de travail et de la qualité de l'aide, des soins et de la sécurité des personnes à mobilité réduite.
- Développer un comportement adapté en cas de dysfonctionnement, d'incident ou d'accident sur leur lieu de travail.

## □ PARTICIPANTS :

Tous les salariés, aidants et soignants du secteur de l'aide et du soin à domicile  
Salariés d'entreprises ou organismes d'aide et soin à domicile adhérentes à l'AIST 21.

## □ PROGRAMME :

### ➤ La prévention, la sécurité, l'amélioration

- Illustrations de notions : situations de travail, danger, risque, dommage professionnel...
- Les AT et les MP, les préjudices humains et économiques pour l'entreprise
- Les dispositifs de coupure des énergies et des fluides (électricité, gaz, eau)
- Les dispositifs en cas d'incendie
- La remontée d'information, les aspects réglementaires, les procédures, les différents acteurs impliqués
- La proposition de pistes d'amélioration au regard des principes généraux de prévention

### ➤ La manutention manuelle de personnes à mobilité réduite

- L'anatomie et physiologie de l'appareil locomoteur. Les risques encourus pour la santé
- L'analyse de son activité physique et de ses déterminants dans les situations réelles de travail
- Les principes de base de sécurité physique et d'économie d'effort
- Les techniques de manutention de personnes. Approche sur les aides techniques et leur utilisation.

### ➤ Les 1ers secours

- Le rôle et les responsabilités du SST. L'obligation de porter secours
- La protection, la prévention
- L'examen de la victime, l'alerte et l'information
- Le secours : saignement, étouffement, brûlures, douleurs, plaies, malaises, arrêt respiratoire...

Formation essentiellement pratique, appliquées aux situations de travail réelles et aux risques spécifiques rencontrés.

□ **DUREE INDICATIVE** : Le déroulement précis sera à définir avec l'entreprise.

3 jours modulables (hors temps de préparation de l'animateur) soit 21 heures avec, si possible, alternance de périodes de mise en application dans l'entreprise.

Pour que le certificat CPS reste valide, le stagiaire doit suivre un MAC (Maintien et Actualisation des Compétences) de 7 heures tous les 24 mois maximum. Les périodes s'entendent en dates anniversaires.

□ **LIEU** : salle de formation sur Dijon.

□ **TAILLE DES GROUPES FORMES** : de 4 à 8 personnes par groupe.

□ **FORMATEUR-ANIMATEUR** : formateur de l'AIST 21 formé et certifié par l'INRS.

## □ TARIF :

- Forfait pour 21 heures de formation : **240,00 € HT / personne** soit 288,00 € TTC.
- Forfait pour une formation intra-entreprise : tarifs et modalités sur demande.

Cette formation est imputable sur le plan de formation professionnelle continue (art. L.6313-1, L.4141-1 et suivants du Code du travail). Organisme de formation enregistré par la DIRECCTE auprès de la Préfecture de la région Bourgogne sous le numéro 26.21.00437.21.

Toute inscription annulée moins de 8 jours ouvrables avant le début du stage et tout retard à la formation seront facturés à 60 % du coût unitaire (dépense non imputable au titre de la formation professionnelle continue).

L'AIST 21 ne saurait être tenue pour responsable de l'annulation d'un stage le jour même, du fait de l'absence d'autres stagiaires.

## □ CONTACTS :

- Votre médecin du travail
- L'équipe IPRP